



BOURGEOISIE  
DE VÉTROZ

# COMPTES 2024

Soumis en assemblée bourgeoisiale le 25 mars 2025

Vétroz, le 30 janvier 2025

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	12 187.65	27 850.00	12 978.65
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	530.78	500.00	684.38
36 Charges de transferts	CHF	208 200.00	208 200.00	208 200.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>220 918.43</b>	<b>236 550.00</b>	<b>221 863.03</b>
Revenus d'exploitation				
41 Patentés et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	-200.00	-	1 200.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	15 000.00	-
46 Revenus de transferts	CHF	1 100.00	1 000.00	1 030.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>900.00</b>	<b>16 000.00</b>	<b>2 230.00</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-220 018.43</b>	<b>-220 550.00</b>	<b>-219 633.03</b>
34 Charges financières	CHF	70 754.60	72 600.00	72 556.40
44 Revenus financiers	CHF	123 852.28	232 700.00	122 135.78
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>53 097.68</b>	<b>160 100.00</b>	<b>49 579.38</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>-166 920.75</b>	<b>-60 450.00</b>	<b>-170 053.65</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>-166 920.75</b>	<b>-60 450.00</b>	<b>-170 053.65</b>

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 101 142.25	118 650.00	103 735.05
Revenus financiers	+ CHF 124 752.28	233 700.00	124 365.78
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF -	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF 23 610.03	115 050.00	20 630.73
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 23 610.03	115 050.00	20 630.73
Amortissements planifiés	- CHF -	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 530.78	500.00	684.38
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF -	15 000.00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF 190 000.00	190 000.00	190 000.00
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF 166 920.75	60 450.00	170 053.65
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF -	-	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF -	-	-
Recettes	- CHF -	5 700.00	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF -	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF -	5 700.00	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 23 610.03	115 050.00	20 630.73
Investissements nets	- CHF -	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	5 700.00	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF -	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF 23 610.03	120 750.00	20 630.73

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			-170 053.65
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	684.38
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	-
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	190 000.00
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>20 630.73</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50 Immobilisations corporelles		-	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			-
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	765 223.56	685 281.68	
101 Créances	331 545.62	392 155.78	-60 610.16
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	4 071.05	974.00	3 097.05
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	905.70	-	-905.70
201 Engagements financiers à court terme	40 000.00	40 000.00	-
204 Passifs de régularisation	2 153.80	-	-2 153.80
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	3 462 750.00	3 422 750.00	-40 000.00
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>-100 572.61</b>
29 Capital propre	1 460 568.18	1 291 198.91	
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>-79 941.88</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	765 223.56	685 281.68	-79 941.88

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023    Etat 31.12.2024

<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>4 966 377.68</b>	<b>4 753 948.91</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1 100 840.23</b>	<b>1 078 411.46</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	765 223.56	685 281.68
101	Créances	331 545.62	392 155.78
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	4 071.05	974.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>3 865 537.45</b>	<b>3 675 537.45</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	502 910.90	502 910.90
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	1 792 626.55	1 792 626.55
145	Participation capital social	1 570 000.00	1 380 000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>4 966 377.68</b>	<b>4 753 948.91</b>
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>3 505 809.50</b>	<b>3 462 750.00</b>
200	Engagements courants	905.70	-
201	Engagements financiers à court terme	40 000.00	40 000.00
204	Passifs de régularisation	2 153.80	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	3 462 750.00	3 422 750.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>1 460 568.18</b>	<b>1 291 198.91</b>
29	Capital propre	1 460 568.18	1 291 198.91

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2024	Mouvements		Bilan au 31.12.2024
			Doit	Avoir	
1	<b>ACTIF</b>	<b>4,966,377.68</b>	<b>237,773.60</b>	<b>450,202.37</b>	<b>4,753,948.91</b>
10	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1,100,840.23</b>	<b>237,773.60</b>	<b>260,202.37</b>	<b>1,078,411.46</b>
100	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>765,223.56</b>	<b>112,852.67</b>	<b>192,794.55</b>	<b>685,281.68</b>
1002	<b>Banque</b>	<b>765,223.56</b>	<b>112,852.67</b>	<b>192,794.55</b>	<b>685,281.68</b>
1002.00	Raiffeisen c/c 215696.68	633,903.57	55,407.82	141,615.95	547,695.44
1002.01	Raiffeisen 215.696.76 - fonds forestier de réserve	121,667.09	444.85		122,111.94
1002.02	BCV 101.264.33.06	9,652.90	57,000.00	51,178.60	15,474.30
101	<b>Créances</b>	<b>331,545.62</b>	<b>123,946.93</b>	<b>63,336.77</b>	<b>392,155.78</b>
1010	<b>Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur</b>	<b>550.00</b>	<b>51,151.00</b>	<b>51,151.00</b>	<b>550.00</b>
1010.00	Débiteurs	550.00	51,151.00	51,151.00	550.00
1011	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>330,995.62</b>	<b>72,795.93</b>	<b>12,185.77</b>	<b>391,605.78</b>
1011.01	c/c Relais du Valais SA	330,809.85	72,556.40	12,000.00	391,366.25
1011.03	Impôt anticipé	185.77	239.53	185.77	239.53
104	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>4,071.05</b>	<b>974.00</b>	<b>4,071.05</b>	<b>974.00</b>
1041	<b>Charges de biens et services, autres charges d'exploitation</b>	<b>4,071.05</b>		<b>4,071.05</b>	
1041.00	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	4,071.05		4,071.05	
1045	<b>Autres revenus d'exploitation</b>		<b>974.00</b>		<b>974.00</b>
1045.00	Recettes à percevoir		974.00		974.00
14	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>3,865,537.45</b>		<b>190,000.00</b>	<b>3,675,537.45</b>
140	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>502,910.90</b>			<b>502,910.90</b>
1400	<b>Terrains PA non bâti</b>	<b>502,910.90</b>			<b>502,910.90</b>
1400.00	Terrains	502,910.90			502,910.90
144	<b>Prêts</b>	<b>1,792,626.55</b>			<b>1,792,626.55</b>
1445	<b>Prêts aux entreprises privées</b>	<b>1,792,626.55</b>			<b>1,792,626.55</b>
1445.00	Prêt à Relais du Valais SA	1,792,626.55			1,792,626.55
1455	<b>Participations aux entreprises privées</b>	<b>1,570,000.00</b>		<b>190,000.00</b>	<b>1,380,000.00</b>
1455.00	Participation Relais du Valais SA	1,570,000.00		190,000.00	1,380,000.00
2	<b>PASSIFS</b>	<b>4,966,377.68-</b>	<b>514,803.20</b>	<b>302,374.43</b>	<b>4,753,948.91-</b>
20	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>3,505,809.50-</b>	<b>177,828.80</b>	<b>134,769.30</b>	<b>3,462,750.00-</b>
200	<b>Engagements courants</b>	<b>905.70-</b>	<b>23,118.60</b>	<b>22,212.90</b>	
2000	<b>Engagements courants provenant de livraisons et de prestatio</b>	<b>905.70-</b>	<b>23,118.60</b>	<b>22,212.90</b>	
2000.00	Créanciers	905.70-	23,118.60	22,212.90	
201	<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>40,000.00-</b>	<b>40,000.00</b>	<b>40,000.00-</b>	
2014	<b>Part à court terme d'engagements à long terme</b>	<b>40,000.00-</b>	<b>40,000.00</b>	<b>40,000.00-</b>	
2014.00	BCV 101.264.42.07	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
2014.01	Raiffeisen 215696.59/1	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
204	<b>Passifs de régularisation</b>	<b>2,153.80-</b>	<b>2,153.80</b>		
2041	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio</b>	<b>2,153.80-</b>	<b>2,153.80</b>		
2041.00	Provision compte de fonctionnement	2,153.80-	2,153.80		
206	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>3,462,750.00-</b>	<b>112,556.40</b>	<b>72,556.40</b>	<b>3,422,750.00-</b>
2064	<b>Prêts, reconnaissances de dettes</b>	<b>3,462,750.00-</b>	<b>112,556.40</b>	<b>72,556.40</b>	<b>3,422,750.00-</b>
2064.00	BCV 101.264.42.07	1,723,750.00-	56,125.20	36,125.20	1,703,750.00-
2064.01	Raiffeisen 215696.59/1	1,739,000.00-	56,431.20	36,431.20	1,719,000.00-
29	<b>Capitaux propres</b>	<b>1,460,568.18-</b>	<b>336,974.40</b>	<b>167,605.13</b>	<b>1,291,198.91-</b>
2910.00	Fonds forestier de réserve	121,852.86-		684.38	122,537.24-
299	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>1,338,715.32-</b>	<b>336,974.40</b>	<b>166,920.75</b>	<b>1,168,661.67-</b>
2990	<b>Résultat annuel</b>	<b>1,505,636.07-</b>	<b>166,920.75</b>		<b>1,338,715.32-</b>
2990.00	Fortune nette	1,505,636.07-	166,920.75		1,338,715.32-
2999	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>166,920.75</b>	<b>170,053.65</b>	<b>166,920.75</b>	<b>170,053.65</b>
2999.00	Résultat de l'exercice	166,920.75	170,053.65	166,920.75	170,053.65

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	220 387.65	52 592.00	219 050.00	52 300.00	221 178.65	51 125.00
8 Economie publique	530.78	530.78	17 500.00	15 500.00	684.38	684.38
9 Finances et impôts	70 754.60	71 629.50	72 600.00	180 900.00	72 556.40	72 556.40
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>291 673.03</b>	<b>124 752.28</b>	<b>309 150.00</b>	<b>248 700.00</b>	<b>294 419.43</b>	<b>124 365.78</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>166 920.75</b>		<b>60 450.00</b>		<b>170 053.65</b>
<b>Excédent de revenus</b>						

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 187.65		27 850.00		12 978.65	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		-		-	
34 Charges financières	70 754.60		72 600.00		72 556.40	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	530.78		500.00		684.38	
36 Charges de transferts	208 200.00		208 200.00		208 200.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentés et concessions	-		-		-	
42 Taxes	-	-200.00	-	-	-	1 200.00
43 Revenus divers	-		-		-	
44 Revenus financiers	-	123 852.28	-	232 700.00	-	122 135.78
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	15 000.00	-	-
46 Revenus de transferts	-	1 100.00	-	1 000.00	-	1 030.00
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>291 673.03</b>	<b>124 752.28</b>	<b>309 150.00</b>	<b>248 700.00</b>	<b>294 419.43</b>	<b>124 365.78</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>166 920.75</b>		<b>60 450.00</b>		<b>170 053.65</b>
<b>Excédent de revenus</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>221'178.65</b>	<b>51'125.00</b>	<b>219'050.00</b>	<b>52'300.00</b>	<b>220'387.65</b>	<b>52'592.00</b>
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>221'178.65</b>	<b>51'125.00</b>	<b>219'050.00</b>	<b>52'300.00</b>	<b>220'387.65</b>	<b>52'592.00</b>
<b>0220</b>	<b>Services généraux</b>	<b>221'178.65</b>	<b>51'125.00</b>	<b>219'050.00</b>	<b>52'300.00</b>	<b>220'387.65</b>	<b>52'592.00</b>
<b>0220.31</b>	<b>CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12'978.65</b>		<b>10'850.00</b>		<b>12'187.65</b>	
0220.3100.00	Frais de matériels divers	7'500.75		2'000.00		2'209.65	
0220.3130.01	Cotisations	1'534.00		1'500.00		1'503.90	
0220.3134.00	Prime d'assurance			'550.00		'145.70	
0220.3137.00	Impôts cantonaux et communaux	3'943.90		6'800.00		5'828.40	
0220.3144.00	Travaux d'entretien sur l'immobilier					2'500.00	
<b>0220.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>208'200.00</b>		<b>208'200.00</b>		<b>208'200.00</b>	
0220.3612.00	Contribution aux frais d'administration Municipalité	6'200.00		6'200.00		6'200.00	
0220.3635.00	Participation frais d'énergie Relais du Valais S.A.	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
0220.3650.50	Réévaluations, placements financiers PA	190'000.00		190'000.00		190'000.00	
<b>0220.42</b>	<b>TAXES</b>		<b>1'200.00</b>				<b>-'200.00</b>
0220.4210.00	Taxes d'agrégation et frais de chancellerie		1'200.00				-'200.00
<b>0220.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>		<b>48'895.00</b>		<b>51'300.00</b>		<b>51'692.00</b>
0220.4470.00	Loyer portions bourgeoisiales		19'975.00		19'500.00		19'850.00
0220.4470.01	Loyer écurie de Vétroz		6'000.00		6'000.00		6'000.00
0220.4470.02	Loyer terrains bourgeoisiaux		22'920.00		25'800.00		25'842.00
<b>0220.46</b>	<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>		<b>1'030.00</b>		<b>1'000.00</b>		<b>1'100.00</b>
0220.4631.00	Redevances agricoles		1'030.00		1'000.00		1'100.00

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	'684.38	'684.38	17'500.00	15'500.00	'530.78	'530.78
82	<b>SYLVICULTURE</b>	'684.38	'684.38	17'500.00	15'500.00	'530.78	'530.78
8200	<b>Sylviculture</b>	'684.38	'684.38	17'500.00	15'500.00	'530.78	'530.78
8200.31	<b>CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			17'000.00			
8200.3144.00	Travaux d'entretien			2'000.00			
8200.3145.01	Travaux liés à la biodiversité			15'000.00			
8200.35	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	'684.38		'500.00		'530.78	
8200.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	'684.38		'500.00		'530.78	
8200.44	<b>REVENUS FINANCIERS</b>		'684.38		'500.00		'530.78
8200.4400.00	Intérêts fonds forestier de réserve		'684.38		'500.00		'530.78
8200.45	<b>PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX</b>				15'000.00		
8200.4511.00	Prélèvements sur le fonds forestier			15'000.00			

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	72'556.40	72'556.40	72'600.00	180'900.00	70'754.60	71'629.50
96	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>	72'556.40	72'556.40	72'600.00	180'900.00	70'754.60	71'629.50
9610	Intérêts	72'556.40	72'556.40	72'600.00	72'600.00	70'754.60	70'754.60
9610.34	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	72'556.40		72'600.00		70'754.60	
9610.3400.00	Intérêts s/dette à moyen et long terme	72'556.40		72'600.00		70'754.60	
9610.44	<b>REVENUS FINANCIERS</b>		72'556.40		72'600.00		70'754.60
9610.4401.00	Produits financiers		72'556.40		72'600.00		70'754.60
9630	<b>Immeubles et titres du patrimoine financier</b>				108'300.00		'874.90
9630.44	<b>REVENUS FINANCIERS</b>				108'300.00		'874.90
9630.4401.00	Produits financiers						'874.90
9630.4410.00	Gains comptables sur placements du patrimoine financier				108'300.00		

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	5 700.00	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 700.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>						
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>5 700.00</b>		<b>-</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		5 700.00		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 700.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>						
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>5 700.00</b>		<b>-</b>	

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			<b>5'700.00</b>			
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>			<b>5'700.00</b>			
<b>0220</b>	<b>Services généraux</b>			<b>5'700.00</b>			
<b>0220.60</b>	<b>REPORT D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES DANS LE PF</b>				<b>5'700.00</b>		
0220.6000.00	Terrains non bâties				5'700.00		

## **Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles OGFCo, art. 81 et 82**

**Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.**

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire  
OGFCo, art. 83 et 84**

**Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.**

**Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.**

## Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29 Capital propre</b>	<b>1 460 568</b>	<b>684</b>	<b>170 054</b>	<b>1 291 199</b>
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291 Fonds classés dans le capital propre	121 853	684		122 537
294 Réserves de politique budgétaire				-
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent/découvert du bilan	1 338 715		170 054	1 168 662

## Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - - -

Total provisions à long terme

- - - - -

Total des provisions

- - - - -

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
Relais du Valais SA	650	100%	650 000		1 570 000	1 380 000
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						

## Tableau des garanties

## Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>								
1400 Terrains	502 911			502 911		502 911	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%	0.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404 Bâtiments du PA				-		-	8%	0.00%
1405 Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts	1 792 627			1 792 627		1 792 627	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	1 570 000			1 570 000	190 000	1 380 000	Selon risque	12.10%
146X Subventions d'investissement				-		-		10% 0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>3 865 537</b>	-	-	<b>3 865 537</b>	<b>190 000</b>	<b>3 675 537</b>		
Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements		
<b>Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)</b>								
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC	
<b>Total comptes spécifiques</b>	-	-	-	-	-	-		
<b>Total immobilisations du PA</b>	<b>3 865 537</b>	-	-	<b>3 865 537</b>	<b>190 000</b>	<b>3 675 537</b>		

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)



BOURGEOISIE  
DE VÉTROZ

## Annexe au bilan 2024

### 1. Cautionnement

	Etat des fonds	Décision du Conseil Général
Cautionnement accordé par la Municipalité de Vétroz :	CHF 3'462'750.—	CHF 3'727'750.—

### 2. Observations

La participation de Relais du Valais SA a été amortie d'un montant de CHF 190'000.— sur l'exercice 2024, de la même manière que sur l'exercice 2023, afin d'ajuster la participation, sous réserve d'une nouvelle évaluation du bâtiment par un expert indépendant. Dans le cas où aucune mesure concrète n'aboutirait à une amélioration de la situation financière de la société Relais du Valais SA, des corrections de valeur devraient être enregistrées dans la Bourgeoisie de Vétroz, avec un effet négatif sur le capital propre.

La valeur des terrains figurant dans le patrimoine administratif à l'actif du bilan comporte des réserves latentes.

### 3. Conseil de Bourgeoisie

Le 5 mai 2024, les bourgeois de Vétroz se sont prononcés en faveur de la création d'un Conseil bourgeoisial indépendant du Conseil municipal avec un résultat de 91.3% de oui. Le 13 octobre 2024, les élections concernant les 5 sièges à pourvoir ont eu lieu et le nouveau Conseil bourgeoisial est entré en fonction en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vétroz, le 30 janvier 2025

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'assemblée bourgeoisiale de la Bourgeoisie de Vétroz

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, les comptes de résultat, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation et autres points**

Nous attirons l'attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état que la société Relais du Valais SA rencontre des difficultés financières. Cet état de fait, associé aux autres indications décrites dans la note, laisse supposer de l'existence d'une incertitude sur l'évaluation du prêt et de la participation y relative. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

### **Responsabilités du conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels**

Le conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions, aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCo, à l'OGFCo et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Bourgeoisie.
- évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeois, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevées au cours de notre audit.



### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Sous réserve de l'observation indiquée dans la note des comptes annuels, dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCO ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme moyen et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier en 2025 paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements en 2025 ;
- l'entretien final avec le conseil bourgeois a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jessy Rudaz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Christophe Pitteloud  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 6 mars 2025

Exemplaire numérique

**Annexes** : comptes annuels établis par la Bourgeoisie

# **Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Vétroz**

---

## **1. Base légale**

---

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Vétroz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## **2. Principes MCH2 appliqués et divergences**

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Vétroz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### **RE 02 Principes comptables**

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### **RE 05 Actifs et passifs de régularisation**

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—.

### **RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)**

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### **RE 07 Recettes fiscales**

- Néant.

### **RE 08 Financements spéciaux et préfinancements**

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### **RE 09 Provisions et engagements conditionnels**

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—.

### **RE 10 Compte des investissements**

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### **RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations**

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

**RE 13 Vision consolidée**

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

**RE 14 Tableau des flux de trésorerie**

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

**RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire**

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaire.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

**RE 18 Indicateurs financiers**

- Non présentés.

**RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)**

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économique des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### **5. Principes de présentation des comptes**

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### **6. Principes d'évaluation du bilan**

---

#### **6.1. Actif**

##### **6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### **Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)**

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### **Créances (compte bilan 101)**

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### **Placements financiers à court terme (compte bilan 102)**

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### **Actifs de régularisation (compte bilan 104)**

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

#### **Marchandises, fournitures (compte bilan 106)**

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### **Placements financiers à long terme (compte bilan 107)**

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### **Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)**

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### **Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)**

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.

#### **Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)**

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

#### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

#### Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

#### Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.—.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.—.

## Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.2.2. Capital propre**

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Vétroz, le 19 février 2024